

COMITÉ DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est le groupe de dirigeants chargé de **veiller au bon fonctionnement** d'un projet au sein d'une collectivité, d'un collectif.

Pour **améliorer** le suivi d'un projet et valider les choix **stratégiques**, il se constitue une **équipe transversale** au projet : le comité de pilotage. Le comité de pilotage est généralement constitué d'un membre de chaque métier impliqué dans le projet (exemple : Enseignants, agriculteurs, citoyens, éducateurs, artisans, gestionnaire...).

Un comité de pilotage peut être créé pour :

planifier les dates-clés du projet ;

analyser les options proposées par le chef de projet ;

décider des orientations stratégiques et **des actions** à entamer

sur un processus de :

- diminution des coûts,
- suivi du projet,
- d'amélioration des processus qualité.

Une fois constitué, Le "comité de pilotage" met en place des "comité de gestion" pour la mise en œuvre des objectifs.

COMITÉ DE GESTION

Le comité de gestion assure la **mise en œuvre des objectifs** de projet **définis**.

Ses membres élus assurent **la gestion** administrative et financière du projet.

- Il **représente** le projet auprès des personnes physiques et morales qui lui sont étrangères, dans la limite de sa capacité juridique.
- Il applique les **décisions votées** par le comité de pilotage
- Il organise les Assemblées Générales et réunion pour les prises de
- Il est **dépositaire des fonds** du projet dont il **supervise la gestion** dans la limite de là sa capacité juridique
- Il prépare le budget avec le comité de pilotage
- Il acquitte le règlement des dépenses et exécute le budget
- Il présente les comptes financiers et le budget prévisionnel au comité de pilotage
- Il procède au recrutement des personnels rémunérés par ses soins dans le respect de la législation locale. il en détermine la fonction, assure la rémunération et le déroulement de carrière sur recommandation du comité de pilotage

